



Changement de statut étudiant en VPF

Par **nicolas 77**, le **27/10/2019** à **02:03**

Bonjour,rnrnJe viens vers vous pour une petite explication.rnrnMa copine est étudiante avec une carte de séjour étudiante. On est ensemble depuis 4 ans mais on s'est mis en concubinage il y a deux ans et moi je suis français.rnrnMa question est : y a-t'il un moyen de faire changer son statut en vie et privée et familiale ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **27/10/2019** à **06:42**

Bonjour,rnrnRéponse : NON, le concubinage n'est rien en France. Pour changer ce statut, il faudrait soit vous pacser soit vous marier encore qu'il faudra attendre plusieurs années de vie commune, avec preuves à l'appui, pour modifier son statut.

Par **chris_ldv**, le **18/12/2019** à **21:13**

Bonjour,rnrn"y a-t'il un moyen de faire changer son statut en vie et privée et familiale ?"rnrnReponse: ouirnrnPour cela, et dans cet ordre:rn-1- vous arrêtez vos études et trouvez un travail rémunérateur pour assumer la charge familiale d'un couplern-2- vous louez un logement familialrn-3- vous vous mariezrnrnCordialement,

Par **Tisuisse**, le **20/12/2019** à **14:53**

Ils peuvent aussi se pacser.